



## demande d'un versement para ssoication pour une personne spoliée d'un importante somme

Par **Jacloclo**, le **10/05/2019** à **10:21**

Bonjour

Ma belle soeur placée depuis le 1er décembre 2014 sous tutele et en maison de retraite, s'est fait spoliée d'une somme très importante par un étranger.

Le jugement va être rendu le 13 juin. A t elle le droit à la SARVI et à la CIVI, elle a une retraite de 2000 euros mensuel et les frais de 2500 euros de frais de maison de retraite

A t elle le droit de percevoir plus

j'attends votre réponse afin de faire les démarche nécessaire

Cordialement Claudine S